

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 26 septembre 2014

Présents : Marlène BALLAND, David BRANGET, Stéphane BESNARD, Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT Alain MICHELOT, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Rodolphe MULIN

Absents excusés : Nadine VERNEREY

Secrétaire: David BRANGET

La séance commence à 20h35.

### **1) ACCES A LA PROPRIETE AIDES FSL ET FAAD**

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Conseil Général du Doubs nous sollicite afin d'apporter notre contribution au plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDHALHPD).

Il y a deux outils financiers :

➤ **Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).**

Ce fonds accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement (factures, loyers...).

Il est alimenté par la contribution du Département (à hauteur de 2,44 Millions d'euros en 2014) et par les contributions volontaires des collectivités locales et de différentes structures œuvrant en matière de logement.

➤ **Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).**

L'objectif de ce fond est de soutenir les ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département (à hauteur de 23.000 euros en 2014) et par les contributions volontaires des communes et de leurs groupements, de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), de gestionnaires du 1% logement et d'établissements prêteurs.

Le Conseil Général sollicite à titre de solidarité une participation de la commune de Fourbanne, **à la hauteur de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Vote pour : 3 vote contre : 6 abstention : 1

Après délibération, le Conseil Municipal décide de participer au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

Vote pour : 2 vote contre : 7 abstention : 1

## **2) ELECTIONS SENATORIALES DU 28/09/2014**

**Rappel** : Lors des élections municipales du 20 juin 2014, Laëtitia JOURNOT a été élue déléguée par le Conseil Municipal pour l'élection des sénateurs.

Ses suppléants ont également été élus dans l'ordre du plus âgé : MOUGEY Gérard, MONTENOISE Isabelle, BALLAND Marlène.

Les suppléants remplacent le délégué en cas d'empêchement dans l'ordre de classement.

Les élections sénatoriales auront lieu le **28 septembre 2014** à Besançon pour le Doubs afin d'élire les trois sénateurs du département, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

## **3) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

La **Direction des Finances Publiques de Franche-Comté et du département du Doubs** a transmis la liste des contribuables nommés commissaires à la Commission des Impôts Directs pour la commune de Fourbanne.

Cette nomination prend effet à la date de cette décision jusqu'à la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

Les **Commissaires titulaires** sont :

Mme GRENET Marie-Christine

M BESNARD Stéphane

Mme BRANGET Régine

M BRANGET David

M PROST Marcel

M LACROIX Didier

Les **commissaires suppléants** sont :

M BOUCHER Philippe

M FENIX Nicolas

M MULIN Rodolphe

Mme DESCHAMPS Thérèse

M PROST Jacques

Mme DUBOZ Stéphanie

Cette décision sera notifiée par courrier à chacun des commissaires titulaires et suppléants par le Maire de la commune de Fourbanne, Président de la commission communale des impôts directs.

## **4) INDEMNITE DE CONSEIL DES COMPTABLES DU TRESOR**

Madame Le Maire expose qu'il faut délibérer pour demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

L'indemnité pour obtenir ce soutien est d'environ 100 à 130 € par an suivant les écritures passées et elle est valable pour la durée du mandat. Mme COUVET Marie-Christine Receveur Municipal en sera bénéficiaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité cette indemnité au Receveur Municipal pour la durée du mandat.

## **5) ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN « VAÏTE ET BUSSIÈRE »**

Le maire expose qu'il a reçu le dossier concernant l'enquête publique sur l'implantation du parc éolien « Vaïte et Bussière » constitué de 14 éoliennes en trois groupes associées à un réseau de raccordement enterré. Les communes directement concernées sont Cendrey, La Tour de Scay, Rougemontot et Villers-Grelot.

Cette enquête publique est organisée du 24 septembre au 28 octobre 2014 et le Conseil municipal est appelé à formuler un avis sur le projet au plus tard, le 8 novembre 2014.

Une version papier du dossier de consultation comportant une étude d'impact, une étude de danger et un avis de l'autorité environnemental est consultable en mairie par le public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de l'enquête publique.

Par rapport à ce dossier, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au projet de l'implantation du parc éolien.

## **6) AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS POUR 2014**

### **➤ Vente de la parcelle à Gérard MOUGEY**

La vente de la parcelle ZA 160 prévue le 3 juillet n'a pas eu lieu.

Madame Le Maire expose que le dossier notarial n'a pas pu aboutir pour 2 raisons :

- Absence d'un plan de la servitude d'eau en raison du déplacement prochain des canalisations.
- Problème d'accès à la parcelle, le notaire dit que la délibération prise le 25/09/2013 par l'ancien conseil municipal ne convient pas.

Il fallait créer une servitude pour l'accès à la parcelle car c'est un terrain privé communal et les deux parties n'ont pu se mettre d'accord devant le notaire en raison des réseaux enfouis à cet endroit.

Après délibération, le conseil municipal décide de :

- Créer un chemin rural sous l'appellation « Chemin de la vieille Côte » dans la parcelle ZA 165 après division donc intervention du géomètre.
- Ce chemin ira de la rue de la Planchotte tout le long de la parcelle ZA 160 mise en vente.

Gérard MOUGEY ne prend pas part au vote.

Vote : pour 9, abstention 1

Cette délibération annule la délibération du Conseil Municipal précédent du 25 septembre 2013 portant sur l'accès à la parcelle ZA160.

Gérard MOUGEY s'engage à scarifier, profiler et compacter ce chemin.

La commune participera à l'apport de matériaux pour finaliser le chemin.

### **➤ Dossier chemins ruraux**

Madame Le Maire expose que le 2<sup>ème</sup> projet en cours pour l'année 2014 est la réfection des chemins ruraux, le chemin dit de Comberot derrière chez Thierry BRANGET et le chemin dit « Fourbanne à Sechin » derrière chez Philippe BOUCHER.

En raison du retard pris pour la vente du terrain, ces réfections ne pourront plus être réalisées en 2014.

Le dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

## **7) DIVERS**

### ➤ **Tarification du bus scolaire pour les transports méridiens**

#### ***1. Rappel des coûts***

Suite au désengagement du Conseil Général, les transports méridiens sont supportés en totalité par la Communauté de Communes du Pays Baumois pour un coût annuel de 51500 euros.

#### Tarifs appliqués actuellement :

Pour une utilisation régulière du service : forfait de 15,00€/mois pour le 1<sup>er</sup> enfant, 11,25€/mois pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 7,50€/mois pour le 3<sup>ème</sup> enfant.

Pour une utilisation occasionnelle : 1,20 €/trajet

#### Nombre d'enfants utilisant le service :

-Régulièrement : environ 180 enfants

-Occasionnellement : environ 40 enfants

#### ***2. Les occasionnels***

Le recensement des occasionnels présente un problème pour la CCPB car les parents doivent l'informer du nombre de trajets effectués par leur enfant pour établir la facturation.

Au vu du temps passé pour les relances et de l'impossibilité de contrôler les occasionnels, la commission propose d'appliquer un forfait unique.

Pour l'utilisation du transport méridien le **tarif unique est fixé à 11€/enfant par mois** avec un abandon du tarif dégressif et du tarif occasionnel.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité l'application de ce tarif à la rentrée scolaire 2014/2015.

### ➤ **Accompagnatrice du bus scolaire**

Madame Le Maire s'est rendue le vendredi 12 septembre avec Marie-Christine GRENET et Marlène BALLAND à la mairie de Grosbois pour le recrutement de la nouvelle accompagnatrice du bus scolaire pour les maternelles.

En effet, madame BIANCHI termine fin septembre et il était urgent de trouver une remplaçante. Mme BOURHIS de GROSBOIS est intéressée.

Les élus de GROSBOIS et FOURBANNE présents ont accepté à l'unanimité la candidature de Mme BOURHIS qui prendra sa fonction le 1<sup>er</sup> Octobre 2014.

### ➤ **Vandalisme à Fourbanne**

La famille MICHAMBLE a été victime d'actes de vandalisme à deux reprises depuis fin juin.

Un courrier établi par leurs soins a été distribué dans les boîtes aux lettres de tous les résidents de Fourbanne.

Le Maire et la gendarmerie ont été informés et une instruction est en cours.

La date prévisionnelle de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée fin Octobre 2014.

La séance est levée à 23 heures 15.

Le MAIRE de FOURBANNE  
Laëtitia JOURNOT